



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE  
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

**Siège social** : 31, rue des Clavières / B.P n°60040  
86501 MONTMORILLON CEDEX  
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

## COMITE SYNDICAL du 18 décembre 2023 Assemblée Générale

### EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

**N°C20231218\_092 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance, approbation du procès-verbal de la dernière séance et présentation des décisions prises par le Président et le Bureau Syndical dans le cadre des délégations**

<b>Date de la convocation</b> : 11 décembre 2023	<b>Nombre de délégués en exercice</b> : 194	<b>Pour</b> :
<b>Date d'affichage</b> : 22 décembre 2023	<b>Nombre de présents</b> : 103	<b>Contre</b> :
<b>Secrétaire de séance</b> : Patrick DAUBISSE	<b>Nombre de pouvoirs</b> : 3	<b>Abstention(s)</b> :
<b>Secrétaire auxiliaire</b> Nathalie MARTIN	<b>Nombre de votants</b> : 106	<b>A l'unanimité</b> : <input checked="" type="checkbox"/>

Le dix-huit décembre de l'an deux mille vingt-trois à neuf heures et trente minutes, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

#### Présents :

**Président** : ROYER Patrick

**Vice-Présidents** : BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

#### Membres du Comité :

ARNAUD Christophe – AUBINEAU Francis – AUDOUX François – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTARD Dominique – BASTIERE Virginie – BATLLE Jean-Pierre – BERTRAND Dominique – BINARD Jean-Pierre – BLANCHET Bernard – BONNET André – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BREGEAUD Louis – BREGEON Pascal – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CATHELIN Alain – CHARLET Philippe – CHAUVERGNE Philippe – CHEBASSIER Joël – CHOCARNE Alain – COCQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – COUROT Jean-Yves – COUSIN Serge – COUTURIER Stéphane – COX Nathalie – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DEBIAIS René – DEJOLLAT Daniel – DELLIERE Nicolas – DUCOURTIOUX Morgan – DUTAULT Patrick – FAIDEAU Pascal – FAIDEAU Philippe – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GARDA-FLIP Nelly – GAUTHIER Jean-Claude – GEOFFROY Jean-Olivier – GEORGES Alain – GERMANAUD Franck – GIRARDEAU Jules – GRANGEON Jacky – GUERRAUD Mickaël – GUILLON Alain – GUITTON Marie – HABERAJTER Patrick – HERAULT Gilles – JALLADEAU Patrick – LATU Roland – LAVILLE Bruno – LECAMP Pascal – LEFEVRE Gérard – MAGNON Bernadette – MARTINIERE Pierre – MASSE Thomas – MELON Jean-Pierre – METAIS Jacky – MINOT Patrick – MONDON Alain – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – PAPILLIER Catherine – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PICARD Patrick – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – PREHER Pierre-Charles – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – RIOULT Christine – ROBIN Xavier – ROBUCHON Christelle – ROTUREAU Bernard – SCHERHAG Jacques – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – SOUCHAUD Alain – SURREAU Jacky – TABUTEAU Jean-Pierre – TANGUY Jacques – TERRANOVA Jean-Luc – TRICOT Kevin – TRIQUET David – VALLADE Michel – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VIAUD Eric

#### Pouvoirs :

AR Préfecture  
De Franck BEAUVALLET à Bruno COURAULT – De Alain NEVIERE à Daniel DEJOLLAT – De Edouard RENAUD à Patrick ROYER

086-258600493-20231218-C20231218\_092-DE  
Reçu le 22/12/2023  
Publié le 22/12/2023

**N° C20231218\_092 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance, approbation du procès-verbal de la dernière séance et présentation des décisions prises par le Président et le Bureau Syndical dans le cadre des délégations**

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,*
- Vu** *la délibération du comité syndicat n°C20201005\_054 en date du 5 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau syndical.*

Les conditions de quorum étant réunies avec la présence de 103 délégués, la séance est déclarée ouverte par le Président.

Monsieur Patrick DAUBISSE, représentant la commune de Brigueil-le-Chantre, est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

- 1. Adhésion du SIMER à l'association porteuse de la démarche EIT en Sud-Vienne**
- 2. Modification du tableau des effectifs**
- 3. Débat d'orientation budgétaire 2024**
- 4. Investissements 2024 – autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget**
- 5. Renouvellement de la ligne de trésorerie**
- 6. Questions diverses.**

Par ailleurs, le Président rend compte des décisions prises par lui-même et le Bureau Syndical en vertu des délégations consenties par le Comité.

Le Président,  
  
Le Président  
Patrick BOYER  


**AR Prefecture**

086-258600493-20231218-C20231218\_092-DE  
Reçu le 22/12/2023  
Publié le 22/12/2023



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE  
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

**Siège social** : 31, rue des Clavières / B.P n°60040  
86501 MONTMORILLON CEDEX  
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

## COMITE SYNDICAL du 21 septembre 2023 Assemblée Générale

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

<b>Date de la convocation</b> : 15 septembre 2023	<b>Nombre de délégués en exercice</b> : 193
<b>Date d'affichage</b> : 27 septembre 2023	<b>Nombre de présents</b> : 39
<b>Secrétaire de séance</b> : Alain GUILLON	<b>Nombre de pouvoirs</b> : 0
<b>Secrétaire auxiliaire</b> Nathalie MARTIN	<b>Nombre de votants</b> : 39

Le vingt-et-un septembre de l'an deux mille vingt-trois à dix heures et trente minutes, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lussac-les-Châteaux, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 15 septembre 2023, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

#### Présents :

**Président** : ROYER Patrick

**Vice-Présidents** : CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – TEXIER Frédéric

#### Membres du Comité :

ARNAUD Christophe – AUDOUX François – BARDU Jean-Marie – BATTLE Jean-Pierre – BINARD Jean-Pierre – BLANCHET Bernard – BONNEAU Olivier – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CHARLET Philippe – CHEBASSIER Joël – COUEGNAS Liliane – DELLIERE Nicolas – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GEORGES Alain – GIRARDEAU Jules – GUILLON Alain – HABERAJTER Patrick – HERAULT Gilles – MAGNON Bernadette – MARTIN Christophe – MARTINIERE Pierre – MASSONNET Laurent – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – PEYRAT Alain – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – PORTE Michel – SIROT Dominique – TANGUY Jacques – VARESCON Chantal – VINCENT Jacques.

#### Pouvoirs :

Sans objet

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218\_092-DE  
Reçu le 22/12/2023  
Publié le 22/12/2023

SIMER / Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21.09.2023

**N° C20230921\_056 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance et approbation  
du procès-verbal de la dernière séance**

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 193	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 39	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 0	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 39	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

**Délibération :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,

**Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Le Président rappelle que la séance du jour fait suite à celle initialement prévue le 15 septembre 2023 qui n'a pu se tenir faute de quorum.

**Monsieur Alain GUILLON, représentant la Commune de la Trimouille, est désigné secrétaire de séance.**

Le procès-verbal de la séance du 5 avril 2023 est approuvé sans réserve.

**Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :**

- 1. Adhésion de la Commune de Concremiers (36)**
- 2. Représentation du SIMER au sein du GAL Sud Vienne**
- 3. Modification du tableau des effectifs**
- 4. Questions diverses.**

**Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.**

**AR Prefecture**

086-258600493-20231218-C20231218\_092-DE  
Reçu le 22/12/2023  
Publié le 22/12/2023

SIMER / Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21.09.2023

**N° C20230921\_057 : Modification du périmètre Syndical –  
Adhésion de la Commune de Concremiers à la mission Travaux Publics**

<b>Nombre de délégués en exercice : 193</b>	<b>Pour :</b>
<b>Nombre de présents : 39</b>	<b>Contre :</b>
<b>Nombre de pouvoirs : 0</b>	<b>Abstention(s) :</b>
<b>Nombre de votants : 39</b>	<b>A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/></b>

**Délibération :**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural et notamment son article 7.2 ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal de Concremiers en date du 22 février 2023.

**Le Président présente le rapport suivant :**

Par délibération en date du 22 février 2023, la **Commune de Concremiers (36) a sollicité son adhésion au Syndicat**. Celle-ci est notamment motivée par une volonté de recourir au service de balayage de la voirie proposé par le service travaux publics.

Cette adhésion permettra également à la Commune de recourir à l'ensemble des services et compétences du Syndicat en matière d'ingénierie et de réalisation de travaux publics.

Elle sera représentée au sein du Collège « travaux publics » et de l'Assemblée générale, par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

**Après en avoir délibéré, le Comité décide :**

- **de se prononcer à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés sur l'adhésion de la Commune de Concremiers aux missions et compétences définies à l'article 2.1 des statuts du Syndicat ;**
- **de rappeler que l'adhésion ne sera effective qu'après l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral modifiant le périmètre du Syndicat.**

**CAE Préfecture n'appelle aucun débat et aucune observation.**

086-258600493-20231218-C20231218\_092-DE  
Reçu le 22/12/2023  
Publié le 22/12/2023

SIMER / Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21.09.2023

## N° C20230921\_058 : Représentation du SIMER au sein du GAL Sud Vienne

<b>Nombre de délégués en exercice</b> : 193	<b>Pour</b> :
<b>Nombre de présents</b> : 39	<b>Contre</b> :
<b>Nombre de pouvoirs</b> : 0	<b>Abstention(s)</b> :
<b>Nombre de votants</b> : 39	<b>A l'unanimité</b> : <input checked="" type="checkbox"/>

### Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal de Concremiers en date du 22 février 2023.

### Le Président présente le rapport suivant :

Il est indiqué à l'Assemblée Générale que le SIMER a été sollicité pour être représenté au sein du **GAL (Groupe d'Action Locale) Sud Vienne** dans le cadre de son expertise environnementale.

Il conviendrait donc de procéder à la désignation d'un représentant du SIMER pour siéger au GAL Sud Vienne, qui est notamment en charge d'accompagner les porteurs de projets pour obtenir une subvention au titre de LEADER sur le territoire.

### **Ainsi, après en avoir délibéré, le Comité décide de :**

- **désigner Monsieur Frédéric TEXIER comme représentant du SIMER pour siéger au GAL Sud Vienne.**

**Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.**

### AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218\_092-DE  
Reçu le 22/12/2023  
Publié le 22/12/2023

SIMER / Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21.09.2023

## N° C20230921\_059 : Modification du tableau des effectifs

<b>Nombre de délégués en exercice</b> : 193	<b>Pour</b> :
<b>Nombre de présents</b> : 39	<b>Contre</b> :
<b>Nombre de pouvoirs</b> : 0	<b>Abstention(s)</b> :
<b>Nombre de votants</b> : 39	<b>A l'unanimité</b> : <input checked="" type="checkbox"/>

### Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

### La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente présente le rapport suivant :

Concernant le poste de chargé(e) de la commande publique et après deux appels à candidatures infructueux, il avait été décidé de réorienter le recrutement vers un poste d'assistante administrative qualifiée, avec en parallèle une réorganisation interne du pôle des affaires générales.

Pour ce recrutement, le SIMER a été destinataire d'une trentaine de candidatures. Après une pré-sélection de 6 candidates et à leur audition, le choix s'est orienté sur un profil disposant de plusieurs années d'expériences dans la fonction publique en qualité d'adjoint administratif au sein des services d'une Commune.

### **Après en avoir délibéré, le Comité décide :**

- **D'approuver la création d'un poste d'adjoint administratif statutaire à temps plein et la suppression du poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 :**

**AR Prefecture**

086-258600493-20231218-C20231218\_092-DE  
Reçu le 22/12/2023  
Publié le 22/12/2023

SIMER / Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21.09.2023

GRADES	POSTES OUVERTS	MOUVEMENTS AU 01.10.2023	POSTES POURVUS au 01.10.2023
<b>AGENTS TITULAIRES</b>			
<b>Catégorie A</b>			
Attaché Principal	1	0	0
Attaché	1	0	1
<b>Catégorie B</b>			
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	1
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	1
Rédacteur	1	0	1
<b>Catégorie C</b>			
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	1
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	1
<b>Adjoint Administratif</b>	<b>1</b>	<b>+ 1</b>	<b>2</b>
<b>AGENTS NON-TITULAIRES</b>			
<b>Catégorie A</b>			
Directeur Général des Services : 2 à 10 000 habitants	1	0	0
Attaché	1	0	0
Ingénieur Principal	1	0	1
Ingénieur	1	0	0
<b>Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>1</b>	<b>- 1</b>	<b>/</b>
<b>Catégorie C</b>			
Adjoint Administratif	1	0	1
Apprenti	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>11</b>

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation

L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

Le Secrétaire,

  
Alain GUILLON

Le Président,

  
Le Président  
Patrick ROYER



AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218\_092-DE  
Reçu le 22/12/2023  
Publié le 22/12/2023

S.I.M.E.R. / Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21.09.2023

**LISTE des DECISIONS prises par le Président**  
**en vertu des attributions déléguées par le Comité Syndical**  
 (Délibération du COMITÉ SYNDICAL du 5 octobre 2020)

➔ Pour la période de janvier à novembre 2023

D_2023_01	12/01/2023	Attribution	Attribution d'une ligne de trésorerie pour un montant de 100 000 € _ Budget général	Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes	33076	BORDEAUX	1 an max
D_2023_02	12/01/2023	Attribution	Attribution d'une ligne de trésorerie pour un montant de 500 000 € _ Budget travaux publics	Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes	33076	BORDEAUX	1 an max
D_2023_03	24/02/2023	Attribution	Portant attribution du 4ème marché subséquent relatif à l'Accord-Cadre n°2022-103 pour la fourniture et la livraison d'émulsions de bitume	LIANTS CHARENTAIS	16200	JARNAC	Prix unitaires
D_2023_04	21/03/2023	Reconduction	Portant reconduction du contrat pour la fourniture de pneumatiques et services associés	PROFIL PLUS CHOUTEAU	79180	CHAURAY	6 mois, 5 739,00€ HT /mois
D_2023_05	12/04/2023	Attribution	Attribution d'une ligne de trésorerie pour un montant de 1 000 000€_Budget Service Public de Prévention des Déchets	Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes	33076	BORDEAUX	1 an max
D_2023_06	27/04/2023	Reconduction	Portant reconduction du marché n°2021-301: prestation de mise à disposition de personnel temporaire_Lot 1: Service collecte	PROMAN Expansion	04107	MANOSQUE	24 MOIS
D_2023_07	27/04/2023	Reconduction	Portant reconduction du marché n°2021-301: prestation de mise à disposition de personnel temporaire_Lot 2: Service déchèteries	PROMAN Expansion	04107	MANOSQUE	24 MOIS
D_2023_08	27/04/2023	Reconduction	Portant reconduction du marché n°2021-301: prestation de mise à disposition de personnel temporaire_Lot 3: Service traitement	JOB'INTERIM	86502	MONTMORILLON CEDEX	24 MOIS
D_2023_09	27/04/2023	Reconduction	Portant reconduction du marché n°2021-301: prestation de mise à disposition de personnel temporaire_Lot 4: Pôle Travaux Publics	JOB'INTERIM	86502	MONTMORILLON CEDEX	24 MOIS
D_2023_10	26/05/2023	Attribution	Portant attribution du 5ème marché subséquent relatif à l'accord-cadre n°2022-103 pour la fourniture et livraison d'émulsions de bitume	SCOTPA SCOP SA	16160	GOND-PONTOUVRE	Prix unitaires
D_2023_11	28/08/2023	Reconduction	Portant reconduction du contrat pour la fourniture de pneumatiques et services associés	PROFIL PLUS CHOUTEAU	79180	CHAURAY	6 mois, 5 739,00€ HT /mois
D_2023_12	30/08/2023	Attribution	Portant attribution du 6ème marché subséquent relatif à l'accord-cadre n°2022-103 pour la fourniture et livraison d'émulsions de bitume	LIANTS CHARENTAIS	16200	JARNAC	Prix unitaires
D_2023_13	02/11/2023	Virement	Portant Virement de crédits n°1 au budget primitif 2023 du budget travaux publics	/	/	/	2 275,00 €
D_2023_14	06/11/2023	Virement	Portant Virement de crédits n°1 au budget primitif 2023 du budget élimination des déchets	/	/	/	12 600,00 €
D_2023_15	28/11/2023	Cession	Portant cession d'une remorque	CUMA SUD VIENNE	86500	JOUHET	700,00€ HT

**AR Prefecture**

086-258600493-20231218-C20231218\_092-DE  
 Reçu le 22/12/2023  
 Publié le 22/12/2023

**LISTE des DELIBERATIONS prises par le BUREAU SYNDICAL**  
**en vertu des pouvoirs délégués par le Comité Syndical**  
(Délibération du COMITÉ SYNDICAL du 5 octobre 2020)

**BUREAU SYNDICAL du 26 JUIN 2023**

**→ N° B20230626\_038 : Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la Vienne**

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, proposée par le Centre de Gestion de la Vienne ;
- D'approuver la convention à conclure avec le Centre de Gestion de la Vienne, qui concernera les litiges portant sur des décisions prises à compter du 1er jour du mois suivant la conclusion de la convention ;
- D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette mission.

**→ N° B20230626\_039 : Mise en œuvre d'une Période de Préparation au Reclassement avec les agents qui en feront la demande et le Centre de Gestion de la Vienne**

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'autoriser le Président à signer la convention et les avenants éventuels, permettant la mise en œuvre d'une Période de Préparation au Reclassement avec les agents qui en feront la demande et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne ;
- De recourir à la mission de Conseil Préparatoire au Reclassement (CPR) proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne ;
- De ne pas verser le régime indemnitaire correspondant à l'emploi pour lequel il a été déclaré inapte.

**→ N° B20230626\_040 : Modification de la délibération relative à l'instauration du régime d'astreinte**

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'instituer le régime des astreintes selon les modalités exposées ci-dessus et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale de les mettre en place dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération qui annule et remplace la précédente en date du 10 septembre 2021 (N°B20210910-041).

**AR Prefecture**

086-258600493-20231218-C20231218\_092-DE  
Reçu le 22/12/2023  
Publié le 22/12/2023

## BUREAU SYNDICAL du 15 SEPTEMBRE 2023

→ N° B20230915\_054 : Renouvellement du groupement de commandes entre le SIMER et la Communauté de Communes des Vallées du Clain pour l'acquisition de matériels roulants de plus de 3.5 tonnes.

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'autoriser le Président à signer une nouvelle convention constitutive de groupement de commandes avec la CC des Vallées du Clain ;
- D'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;
- D'autoriser la conclusion d'accords-cadres à bons de commande pour une durée de trois (3) ans reconductible tacitement une (1) fois douze (12) mois ;
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant la passation d'avenants éventuels ;
- De permettre au Président, dans le cas d'un appel d'offres infructueux ou déclaré sans suite, de mettre en œuvre le type de procédure adéquate et de signer le contrat qui en découlera et ses éventuels avenants.

→ N° B20230915\_055 : Cession d'un matériel roulant

Dans la continuité de son programme de renouvellement de matériels roulants et suite à l'arrivée d'un nouveau fourgon avec hayon livré le 13 juillet dernier, il conviendrait d'autoriser la cession de l'ancien véhicule, à savoir :

### Budget Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

<i>Dénomination</i>	<i>Marque</i>	<i>Immatriculation/ N° de série</i>	<i>Référence interne</i>	<i>Date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation</i>
<b>Fourgon 3 places avec hayon</b>	PEUGEOT BOXER	BY-260-KA	F 34	30/11/2011

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- De donner pouvoir au Président pour procéder à toutes les démarches et actes utiles pour permettre la cession du matériel listé ci-dessus.

**AR Prefecture**

086-258600493-20231218-C20231218\_092-DE  
Reçu le 22/12/2023  
Publié le 22/12/2023

## BUREAU SYNDICAL du 29 NOVEMBRE 2023

### → N° B20231129\_065 : Appel d'offres pour la collecte du verre sur le territoire Syndical.

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'autoriser le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert,
- D'autoriser la conclusion du marché pour une durée de cinq (5) ans,
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant la passation d'avenants éventuels,
- De permettre au Président, dans le cas d'un appel d'offres infructueux, de mettre en œuvre le type de procédure adéquate.

### → N° B20231129\_066 : Appel d'offres pour la fourniture et la livraison de dispositifs de pré-collecte et de composteurs

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;
- D'autoriser la conclusion de l'accord-cadre à bons de commande pour une durée de deux (2) ans reconductible tacitement une (1) fois pour la même période ;
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant la passation d'avenants éventuels ;
- De permettre au Président, dans le cas d'un appel d'offres infructueux ou déclaré sans suite, de mettre en œuvre le type de procédure adéquate et de signer le contrat qui en découlera et ses éventuels avenants.

### → N° B20231129\_067 : Admissions en non-valeur

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'approuver l'admission en non-valeur des titres irrécouvrables tels que détaillés ci-dessous.

#### ▪ Compte 6541 :

Exercice	Budget	Montant total
2022	24800_Elimination des déchets	94,00 €
2021		6,00 €
2019		6,00 €
2018		56,10 €
<b>Total</b>		<b>162,10 €</b>

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218\_092-DE  
Reçu le 22/12/2023  
Publié le 22/12/2023

→ **N° B20231129\_068 : Revalorisation des taux des indemnités de déplacement**

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'autoriser le remboursement des frais générés par les déplacements temporaires des agents, sur présentation des pièces justificatives correspondantes et selon les modalités définies ci-dessus,
- De rapporter la délibération du bureau syndical du 26 février 2020 sus visée.

→ **N° B20231129\_069 : Convention unique d'adhésion aux missions complémentaires facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne**

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'autoriser le Président à signer la convention unique d'adhésion avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, ainsi que tout document s'y rapportant, et à engager les sommes afférentes.

→ **N° B20231129\_070 : Attribution exceptionnelle de chèques cadeaux aux agents**

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'autoriser l'achat de chèques cadeaux qui seraient octroyés aux agents du Syndicat à l'occasion des fêtes de Noël et remplissant les conditions mentionnées ci-dessus pour un montant maximal de 75 € par agent auprès des organismes spécialisés.

**AR Prefecture**

086-258600493-20231218-C20231218\_092-DE  
Reçu le 22/12/2023  
Publié le 22/12/2023



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE  
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

**Siège social** : 31, rue des Clavières / B.P n°60040  
86501 MONTMORILLON CEDEX  
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

## COMITE SYNDICAL du 18 décembre 2023 Assemblée Générale

### EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

**N°C20231218\_093 : Adhésion du SIMER à l'association porteuse de la  
démarche EIT en Sud-Vienne**

<b>Date de la convocation</b> : 11 décembre 2023	<b>Nombre de délégués en exercice</b> : 194	<b>Pour</b> :
<b>Date d'affichage</b> : 22 décembre 2023	<b>Nombre de présents</b> : 103	<b>Contre</b> :
<b>Secrétaire de séance</b> : Patrick DAUBISSE	<b>Nombre de pouvoirs</b> : 3	<b>Abstention(s)</b> :
<b>Secrétaire auxiliaire</b> Nathalie MARTIN	<b>Nombre de votants</b> : 106	<b>A l'unanimité</b> : <input checked="" type="checkbox"/>

Le dix-huit décembre de l'an deux mille vingt-trois à neuf heures et trente minutes, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

#### Présents :

**Président** : ROYER Patrick

**Vice-Présidents** : BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

#### Membres du Comité :

ARNAUD Christophe – AUBINEAU Francis – AUDOUX François – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTARD Dominique – BASTIERE Virginie – BATLLE Jean-Pierre – BERTRAND Dominique – BINARD Jean-Pierre – BLANCHET Bernard – BONNET André – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BREGEAUD Louis – BREGEON Pascal – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CATHELIN Alain – CHARLET Philippe – CHAUVERGNE Philippe – CHEBASSIER Joël – CHOCARNE Alain – COCQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – COUROT Jean-Yves – COUSIN Serge – COUTURIER Stéphane – COX Nathalie – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DEBIAIS René – DEJOLLAT Daniel – DELLIERE Nicolas – DUCOURTIOUX Morgan – DUTAULT Patrick – FAIDEAU Pascal – FAIDEAU Philippe – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GARDA-FLIP Nelly – GAUTHIER Jean-Claude – GEOFFROY Jean-Olivier – GEORGES Alain – GERMANAUD Franck – GIRARDEAU Jules – GRANGEON Jacky – GUERRAUD Mickaël – GUILLON Alain – GUITTON Marie – HABERAJTER Patrick – HERAULT Gilles – JALLADEAU Patrick – LATU Roland – LAVILLE Bruno – LECAMP Pascal – LEFEVRE Gérard – MAGNON Bernadette – MARTINIERE Pierre – MASSE Thomas – MELON Jean-Pierre – METAIS Jacky – MINOT Patrick – MONDON Alain – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – PAPILLIER Catherine – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PICARD Patrick – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – PREHER Pierre-Charles – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – RIOULT Christine – ROBIN Xavier – ROBUCHON Christelle – ROTUREAU Bernard – SCHERHAG Jacques – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – SOUCHAUD Alain – SURREAU Jacky – TABUTEAU Jean-Pierre – TANGUY Jacques – TERRANOVA Jean-Luc – TRICOT Kevin – TRIQUET David – VALLADE Michel – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VIAUD Eric

#### Pouvoirs :

De Franck BEAUVALLET à Bruno COURAULT – De Alain NEVIERE à Daniel DEJOLLAT – De Edouard RENAUD à Patrick ROYER

086-258600493-20231218-C20231218\_093-DE  
Reçu le 22/12/2023

**N° C20231218\_093 : Adhésion du SIMER à l'association porteuse de la  
démarche EIT en Sud-Vienne**

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,*

**Le Vice-Président, Frédéric TEXIER, présente le rapport suivant :**

Le SIMER, en relation avec les Communautés de Communes du Civraisien en Poitou et Vienne et Gartempe, ainsi que le CESV, ont engagé depuis plusieurs années des actions en matière d'environnement et de développement durable, offrant un contexte favorable à des projets d'**Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)**.

L'EIT est une démarche d'économie circulaire, son premier objectif est de favoriser la mise en commun de ressources par les acteurs économiques.

Depuis 2021, le SIMER a piloté la démarche dans le cadre de l'appel à projets EITNA, lancé par l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine (NA). Une chargée de mission a été spécifiquement dédiée à l'EIT et a joué le rôle d'intermédiaire, en mettant les entreprises en relation et en les accompagnant dans la recherche de solutions de réduction de leurs déchets, avec notamment la création de synergies.

**L'appel à projets EITNA comprenait 3 phases :**

- > **la phase 1** s'est traduite par un temps de mobilisation des acteurs autour de l'économie circulaire et a pris fin en janvier 2020 ;
- > **la phase 2** a démarré début 2021 suite au recrutement d'une chargée de mission, pour une période de 2 ans, soit jusqu'au 3 décembre 2022. Cette phase a permis l'écriture et la mise en œuvre d'une feuille de route pour l'EIT ;
- > **la phase 3**, qui est une phase de pérennisation du modèle économique de la démarche, a été menée en 2023 et s'est soldée par la création de l'Association « EIT Sud-Vienne » lors de l'assemblée constitutive du 20 Octobre 2023, par des acteurs économiques du territoire, avec le soutien des Communautés de Communes du Civraisien en Poitou, Vienne et Gartempe, et du SIMER.

L'association Sud-Vienne a pour objectifs de :

- > Favoriser la coopération territoriale ;
- > Sensibiliser et informer sur les solutions innovantes en matière d'économie circulaire ;
- > Accompagner les acteurs du territoire dans leur transition écologique et vers un modèle d'économie circulaire.

**AR Prefecture**

086-258600493-20231218-C20231218\_093-DE  
Reçu le 22/12/2023

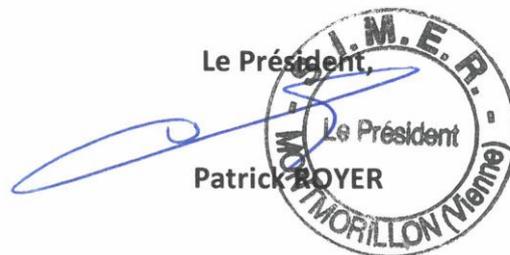
Il est envisagé une adhésion à l'association EIT Sud-Vienne, afin de pouvoir bénéficier de ses prestations dans le cadre des objectifs de prévention et de réduction des déchets. Le SIMER, en tant qu'Etablissement Public, disposera alors d'une voix consultative uniquement au sein de l'association.

Pour ce faire le Syndicat devra s'acquitter d'une cotisation annuelle de 700 €.

Il est précisé que le SIMER envisage par ailleurs de prolonger son soutien à la démarche sous forme d'une subvention de fonctionnement associée à une convention d'objectifs, qui sera proposée à la validation du prochain Comité syndical.

**Dès lors, après en avoir délibéré le Comité décide d'autoriser l'adhésion du SIMER à l'association EIT Sud Vienne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Le Président,  
Le Président  
Patrick ROYER



**AR Prefecture**

086-258600493-20231218-C20231218\_093-DE  
Reçu le 22/12/2023



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE  
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

**Siège social** : 31, rue des Clavières / B.P n°60040  
86501 MONTMORILLON CEDEX  
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

## COMITE SYNDICAL du 18 décembre 2023 Assemblée Générale

### EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N°C20231218\_094 : Modification du tableau des effectifs

<b>Date de la convocation</b> : 11 décembre 2023	<b>Nombre de délégués en exercice</b> : 194	<b>Pour</b> :
<b>Date d'affichage</b> : 22 décembre 2023	<b>Nombre de présents</b> : 103	<b>Contre</b> :
<b>Secrétaire de séance</b> : Patrick DAUBISSE	<b>Nombre de pouvoirs</b> : 3	<b>Abstention(s)</b> :
<b>Secrétaire auxiliaire</b> Nathalie MARTIN	<b>Nombre de votants</b> : 106	<b>A l'unanimité</b> : <input checked="" type="checkbox"/>

Le dix-huit décembre de l'an deux mille vingt-trois à neuf heures et trente minutes, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

#### Présents :

**Président** : ROYER Patrick

**Vice-Présidents** : BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

#### Membres du Comité :

ARNAUD Christophe – AUBINEAU Francis – AUDOUX François – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTARD Dominique – BASTIERE Virginie – BATLLE Jean-Pierre – BERTRAND Dominique – BINARD Jean-Pierre – BLANCHET Bernard – BONNET André – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BREGEAUD Louis – BREGEON Pascal – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CATHELIN Alain – CHARLET Philippe – CHAUVERGNE Philippe – CHEBASSIER Joël – CHOCARNE Alain – COCQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – COUROT Jean-Yves – COUSIN Serge – COUTURIER Stéphane – COX Nathalie – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DEBIAIS René – DEJOLLAT Daniel – DELLIERE Nicolas – DUCOURTIOUX Morgan – DUTAULT Patrick – FAIDEAU Pascal – FAIDEAU Philippe – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GARDA-FLIP Nelly – GAUTHIER Jean-Claude – GEOFFROY Jean-Olivier – GEORGES Alain – GERMANAUD Franck – GIRARDEAU Jules – GRANGEON Jacky – GUERRAUD Mickaël – GUILLON Alain – GUITTON Marie – HABERAJTER Patrick – HERAULT Gilles – JALLADEAU Patrick – LATU Roland – LAVILLE Bruno – LECAMP Pascal – LEFEVRE Gérard – MAGNON Bernadette – MARTINIERE Pierre – MASSE Thomas – MELON Jean-Pierre – METAIS Jacky – MINOT Patrick – MONDON Alain – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – PAPILLIER Catherine – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PICARD Patrick – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – PREHER Pierre-Charles – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – RIOULT Christine – ROBIN Xavier – ROBUCHON Christelle – ROTUREAU Bernard – SCHERHAG Jacques – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – SOUCHAUD Alain – SURREAU Jacky – TABUTEAU Jean-Pierre – TANGUY Jacques – TERRANOVA Jean-Luc – TRICOT Kévin – TRIQUET David – VALLADE Michel – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VIAUD Eric

#### Pouvoirs :

De Franck BEAUVALLET à Bruno COURAULT – De Alain NEVIERE à Daniel DEJOLLAT – De Edouard RENAUD à Patrick ROYER

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218\_094-DE

Reçu le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

SIMER / Assemblée Générale du 18/12/2023 –

Délibération n°C20231218\_094

## N° C20231218\_094 : Modification du tableau des effectifs

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,*
- Vu** *la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;*
- Vu** *le courrier de la Préfecture de la Vienne en date du 21 novembre 2023.*

### **Le Président présente le rapport suivant :**

Suite au **recrutement du Directeur du Syndicat** sur le grade d'Ingénieur Principal en août dernier et à la demande de la Préfecture de la Vienne, il conviendrait de supprimer les autres postes qui avaient été ouverts sur différents grades dans l'attente de cette nomination.

Par ailleurs, un agent de l'administration générale ayant été retenu à la **promotion interne au grade d'Attaché Territorial**, il serait nécessaire de prévoir l'ouverture de ce poste en vue de sa nomination. Celle-ci ne pourrait intervenir qu'au 1<sup>er</sup> février 2024, au regard des délais de publicité nécessaires.

### **➔ BUDGET GENERAL**

> Suppression à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2024** :

- 1 poste d'Attaché Principal Territorial ;
- 1 poste de DGS de 2000 à 10000 habitants ;
- 1 poste d'Ingénieur Territorial.

> Création à compter du **1<sup>er</sup> février 2024** :

- 1 poste d'Attaché Territorial.

De plus, suite à **2 mutations intervenues durant le 1<sup>er</sup> semestre de l'année**, il conviendrait de supprimer les 2 postes concernés :

### **➔ BUDGET TRAVAUX PUBLICS**

> Suppression à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2024** :

- 1 poste d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe.

**AR Prefecture**

086-258600493-20231218-C20231218\_094-DE

Reçu le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

SIMER / Assemblée Générale du 18-12-2023 -

Délibération n°C20231218\_094

## ➔ BUDGET GESTION DES DECHETS

> Suppression à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2024** :

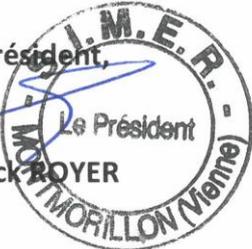
- 1 poste d'Agent de Maitrise Principal.

Enfin, le SIMER n'ayant pas été destinataire de la part du Centre de Gestion de la Vienne des propositions d'avancements de grade au titre de l'année 2024, les modifications éventuelles seront présentées lors de la prochaine séance de l'Assemblée Générale.

**Après en avoir délibéré, le Comité décide :**

- **D'approuver les modifications du tableau des effectifs du Syndicat telles que présentées en annexe.**

Le Président,  
Le Président  
Patrick ROYER



**AR Prefecture**

086-258600493-20231218-C20231218\_094-DE

Reçu le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

~~SIMER / Assemblée Générale du 18-12-2023 -~~

Délibération n°C20231218\_094

## PROPOSITION DE TABLEAU DES EFFECTIFS 2024

## ➔ BUDGET GENERAL

GRADE	Temps travail	Mouvements	Susceptibles d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus au 01/02/2024	Postes non pourvus au 01/02/2024
<b>Catégorie A</b>					
<i>Directeur Général des Services : 2 à 10 000 habitants</i>		- 1			
<i>Ingénieur Principal</i>	TC		oui	1	
<i>Ingénieur</i>	TC	- 1			
<i>Attaché Principal</i>	TC	- 1			
<i>Attaché</i>	TC	+ 1		2	
<b>Catégorie B</b>					
<i>Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe</i>	TC				1
<i>Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe</i>	TC			1	
<i>Rédacteur</i>	TC			1	
<b>Catégorie C</b>					
<i>Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe</i>	TC			1	
<i>Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe</i>	TC			1	
<i>Adjoint Administratif</i>	TC			2	
<i>Adjoint Administratif</i>	TC		oui		1
<i>Alternant en communication</i>	TC			1	
<b>TOTAL</b>				<b>10</b>	<b>2</b>

AR Prefecture

 086-258600493-20231218-C20231218\_094-DE  
 Reçu le 22/12/2023  
 Publié le 22/12/2023

## ➔ BUDGET TRAVAUX PUBLICS

GRADE	Temps travail	Mouvements	Susceptibles d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus au 01/01/2024	Poste non pourvu
<b>Catégorie A</b>					
<i>Ingénieur</i>	TC		oui	1	
<b>Catégorie C</b>					
<i>Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe</i>	TC			1	
<i>Agent de Maitrise Principal</i>	TC			1	
<i>Agent de Maitrise</i>	TC			1	
<i>Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe</i>	TC	- 1		6	
<i>Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe</i>	TC			1	
<i>Adjoint Technique</i>	TC			3	
<b>TOTAL</b>				<b>14</b>	

### POUR INFORMATION

CONTRATS DROIT PRIVE	Pourvus
<i>CDI – Cadre : Responsable du Pôle TRAVAUX PUBLICS</i>	1
<i>CDI – Cadre : Chargé d'Etudes et Travaux</i>	1
<i>CDI – ETAM : Technicien BE</i>	1
<i>CDI – Ouvriers : chef d'équipe</i>	3
<i>CDI – Ouvriers : Ouvrier Professionnel</i>	9
<i>CDI – Ouvriers : mécanicien</i>	1
<i>Contrat Aidé – PEC</i>	1
<b>Sous-total / 3</b>	<b>18</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>32</b>

**AR Prefecture**

086-258600493-20231218-C20231218\_094-DE  
 Reçu le 22/12/2023  
 Publié le 22/12/2023

## ➡ BUDGET GESTION DES DECHETS

GRADE	Temps travail	Mouvements	Susceptibles d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus au 01/01/2024	Postes non pourvus au 01/01/2024
<b>Catégorie B</b>					
<i>Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe</i>	TC			1	
<b>Catégorie C</b>					
<i>Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe</i>	TC			3	
<i>Agent de Maîtrise Principal</i>	TC	- 1		2	
<i>Agent de Maîtrise</i>	TC			2	
<i>Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> cl</i>	TC			15	
<i>Adjoint Technique Principal 1<sup>ème</sup> cl</i>	31/35			1	
<i>Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> cl</i>	TC			22	
<i>Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> cl</i>	31/35			5	
<i>Adjoint Technique</i>	TC			1	
<b>Sous-total / 1</b>				<b>52</b>	

**AR Prefecture**

086-258600493-20231218-C20231218\_094-DE  
 Reçu le 22/12/2023  
 Publié le 22/12/2023

## POUR INFORMATION

<b>CONTRATS DROIT PRIVE</b>	
<i>CDI – Animateur QHSE</i>	1
DIRECTION PROJETS	
<i>CDI – Directrice Projets et Mobilisation des Territoires</i>	1
<i>CDI – Chef de Projets – Prévention des déchets</i>	1
<i>CDI – Gestionnaire REOM</i>	4
<i>CDI – Responsable service Prévention</i>	0
<i>CDI – Animatrice Prévention</i>	2
DIRECTION EXPLOITATION	
<i>CDI – Directeur d'Exploitation Collecte et Traitement</i>	1
<i>CDI – Chargée d'exploitation (ressources – données - Transverse)</i>	3
<i>CDI – Assistante Administrative</i>	1
<i>CDI - Agent Qualifié de Maintenance (maintenance – mécanique)</i>	5
<i>CDI - Conducteur matériel de collecte, d'enlèvement, de nettoyage</i>	24
<i>CDI - Conducteur d'engin d'quipement de traitement des déchets</i>	1
<i>CDI – Agent de d'accueil, de réception en déchèteries</i>	6
<b>Sous-total / 2</b>	<b>50</b>
<b>CONTRATS AIDES et CDD</b>	
<i>CDD – Agents de tri</i>	17
<i>CDD – Circuits de collecte</i>	1
<i>Parcours Emploi Compétence 35 h</i>	7
<i>Parcours Emploi Compétence 32 h 30 mn</i>	11
<b>Sous-total / 3</b>	<b>36</b>
<b>TOTAL GENERAL du POLE GESTION DES DECHETS</b>	<b>138</b>

**AR Prefecture**

086-258600493-20231218-C20231218\_094-DE  
 Reçu le 22/12/2023  
 Publié le 22/12/2023



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE  
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

**Siège social** : 31, rue des Clavières / B.P n°60040  
86501 MONTMORILLON CEDEX  
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

## COMITE SYNDICAL du 18 décembre 2023 Assemblée Générale

### EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N°C20231218\_095 : Débat d'orientation budgétaire 2024

<b>Date de la convocation</b> : 11 décembre 2023	<b>Nombre de délégués en exercice</b> : 194	<b>Pour</b> :
<b>Date d'affichage</b> : 22 décembre 2023	<b>Nombre de présents</b> : 103	<b>Contre</b> :
<b>Secrétaire de séance</b> : Patrick DAUBISSE	<b>Nombre de pouvoirs</b> : 3	<b>Abstention(s)</b> :
<b>Secrétaire auxiliaire</b> Nathalie MARTIN	<b>Nombre de votants</b> : 106	<b>A l'unanimité</b> : <input checked="" type="checkbox"/>

Le dix-huit décembre de l'an deux mille vingt-trois à neuf heures et trente minutes, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

#### Présents :

**Président** : ROYER Patrick

**Vice-Présidents** : BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

#### Membres du Comité :

ARNAUD Christophe – AUBINEAU Francis – AUDOUX François – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTARD Dominique – BASTIERE Virginie – BATLLE Jean-Pierre – BERTRAND Dominique – BINARD Jean-Pierre – BLANCHET Bernard – BONNET André – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BREGEAUD Louis – BREGEON Pascal – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CATHELIN Alain – CHARLET Philippe – CHAUVERGNE Philippe – CHEBASSIER Joël – CHOCARNE Alain – COCQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – COUROT Jean-Yves – COUSIN Serge – COUTURIER Stéphane – COX Nathalie – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DEBIAIS René – DEJOLLAT Daniel – DELLIERE Nicolas – DUCOURTIOUX Morgan – DUTAULT Patrick – FAIDEAU Pascal – FAIDEAU Philippe – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GARDA-FLIP Nelly – GAUTHIER Jean-Claude – GEOFFROY Jean-Olivier – GEORGES Alain – GERMANAUD Franck – GIRARDEAU Jules – GRANGEON Jacky – GUERRAUD Mickaël – GUILLON Alain – GUITTON Marie – HABERAJTER Patrick – HERAULT Gilles – JALLADEAU Patrick – LATU Roland – LAVILLE Bruno – LECAMP Pascal – LEFEVRE Gérard – MAGNON Bernadette – MARTINIERE Pierre – MASSE Thomas – MELON Jean-Pierre – METAIS Jacky – MINOT Patrick – MONDON Alain – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – PAPILLIER Catherine – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PICARD Patrick – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – PREHER Pierre-Charles – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – RIOULT Christine – ROBIN Xavier – ROBUCHON Christelle – ROTUREAU Bernard – SCHERHAG Jacques – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – SOUCHAUD Alain – SURREAU Jacky – TABUTEAU Jean-Pierre – TANGUY Jacques – TERRANOVA Jean-Luc – TRICOT Kevin – TRIQUET David – VALLADE Michel – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VIAUD Eric

#### Pouvoirs :

De Franck BEAUVALLET à Bruno COURAULT – De Alain NEVIERE à Daniel DEJOLLAT – De Edouard RENAUD à Patrick ROYER

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218\_095-DE  
Reçu le 22/12/2023

## N° C20231218\_095 : Débat d'orientation budgétaire 2024

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.2312-2 modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,
- Vu** la réunion de la Commission des Finances en date du 13 novembre 2023.

### Le Président présente le rapport suivant :

**Il est rappelé que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)** constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, précédant celle du vote du budget.

Pour mémoire, le budget général du SIMER porte les charges de l'Administration générale composée de la Direction et des services supports qui interviennent pour chacune des activités du Syndicat (travaux publics & gestion des déchets).

**Après exposé du rapport ci-annexé, le Comité prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2024.**

Le Président,  
  
Le Président  
Patrick ROYER



**AR Prefecture**

086-258600493-20231218-C20231218\_095-DE  
Reçu le 22/12/2023

# BUDGET GENERAL

→ **Présentation des orientations budgétaires pour 2024**

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218\_095-DE  
Reçu le 22/12/2023

**Le budget général porte les charges liées au fonctionnement des services supports du Syndicat composés comme suit :**

**Direction** ➤ 2 agents (Directeur général & Directrice adjointe)

**Affaires générales** ➤ 4 agents (Commande publique, finances et Secrétariat général/assemblées)

**Communication** ➤ 2 agents, dont 1 apprenti

**Ressources humaines** ➤ 3 agents

Ainsi que celles liées à l'exécutif, composé du Président et de 6 Vice-Présidents.

En 2024, le **budget de fonctionnement serait en évolution de 11 %, passant ainsi de 701 064 € à 775 500 €.**

➤ Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation **des charges de personnel qui évolueraient de 86 500 €** (de 513 500 € au BP 2023, à 600 000 €) tenant compte :

- De l'avancement de carrière des agents ;
- De la revalorisation des rémunérations dans la fonction publique suite aux mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat ( + 5 points d'indices, à partir de janvier 2024) ;
- Du coût annuel de l'emploi du Directeur Général des Services du Syndicat. Au BP 2023, le poste n'avait été **budgeté** que pour une partie de l'année au regard de la procédure de recrutement qui était en cours.

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218\_095-DE  
Reçu le 22/12/2023

> A contrario, les **charges à caractère général seraient en diminution de 20 100 €** (de 108 000 € au BP 2023 à 87 900 €). Cette dernière se motive d'une part, par la non-reconduction des crédits alloués en 2023 pour faire appel à un cabinet de recrutement (poste de DGS) et d'autre part, en raison d'un glissement de crédits des dépenses liées aux droits d'utilisation des logiciels.

> Aussi, les **charges de gestion courante enregistreraient une hausse de 8 950 € et se porteraient à 69 500 €** pour tenir compte :

- Du maintien des prévisions de la contribution versée au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, qui varie chaque année en fonction des recrutements effectués dans l'année N-1 et/ou des achats que le Syndicat effectue auprès d'ateliers employant des personnes handicapées (2023 : 553 € / 2022 : 0 € et 2021 : 10 580 €);
- De l'enregistrement des redevances, licences des logiciels à l'article 65818\_Autres droits d'utilisations informatiques, en lieu et place de l'article 6156 - Maintenance. Ce poste de dépenses comptabilisera les droits pour les logiciels métiers de la comptabilité, des ressources humaines (COSOLUCE), des marchés publics (I3P) ainsi que les solutions interservices pour les droits ZOOM Vidéo, Adobe ou encore l'hébergement du site internet.

> ~~Les dotations aux amortissements se porteraient à 16 967 €, soit en légère baisse (- 877 €) par rapport au~~

AR Prefecture  
budget primitif 2023.  
086-258600493-20231218-C20231218\_095-DE  
Reçu le 22/12/2023

## Ces dépenses de fonctionnement seraient financées par :

- > **Les remboursements de frais opérés par les deux autres budgets**, gestion des déchets & travaux publics, au titre des charges de personnels et des autres charges de fonctionnement **à hauteur de 97 %, soit 751 505 €**,
- > **Les revenus provenant de la location de l'immeuble** appartenant au Syndicat : **8 740 €**,
- > **L'excédent de fonctionnement reporté** qui s'élève actuellement à **15 255 €**.

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218\_095-DE  
Reçu le 22/12/2023

Concernant la section d'investissement pour 2024, les dotations aux amortissements (16 967 €) et les excédents reportés estimés (45 475€) permettraient d'autofinancer les acquisitions projetées, à savoir :

- > **L'acquisition d'un logiciel métier carrière/paie pour assurer la gestion des Ressources Humaines et répondre aux spécificités du Syndicat** (agents de la fonction publique territoriale et agents de droit privé) pour 50 000 € et les frais d'études qui seraient liés pour 1 000 € ;
- > **Le renouvellement de matériels informatiques** : 4 000 € ;
- > L'acquisition de mobiliers pour le remplacement de deux armoires hautes vétustes : 4 00 € ;
- > Divers petits investissements : 3 442 €.

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218\_095-DE  
Reçu le 22/12/2023



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE  
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

**Siège social** : 31, rue des Clavières / B.P n°60040  
86501 MONTMORILLON CEDEX  
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

## COMITE SYNDICAL du 18 décembre 2023 Assemblée Générale

### EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

**N°C20231218\_096 : Investissements 2024 – Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

<b>Date de la convocation</b> : 11 décembre 2023	<b>Nombre de délégués en exercice</b> : 194	<b>Pour</b> :
<b>Date d'affichage</b> : 22 décembre 2023	<b>Nombre de présents</b> : 103	<b>Contre</b> :
<b>Secrétaire de séance</b> : Patrick DAUBISSE	<b>Nombre de pouvoirs</b> : 3	<b>Abstention(s)</b> :
<b>Secrétaire auxiliaire</b> Nathalie MARTIN	<b>Nombre de votants</b> : 106	<b>A l'unanimité</b> : <input checked="" type="checkbox"/>

Le dix-huit décembre de l'an deux mille vingt-trois à neuf heures et trente minutes, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

#### Présents :

**Président** : ROYER Patrick

**Vice-Présidents** : BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

#### Membres du Comité :

ARNAUD Christophe – AUBINEAU Francis – AUDOUX François – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTARD Dominique – BASTIERE Virginie – BATLLE Jean-Pierre – BERTRAND Dominique – BINARD Jean-Pierre – BLANCHET Bernard – BONNET André – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BREGEAUD Louis – BREGEON Pascal – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CATHELIN Alain – CHARLET Philippe – CHAUVERGNE Philippe – CHEBASSIER Joël – CHOCARNE Alain – COCQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – COUROT Jean-Yves – COUSIN Serge – COUTURIER Stéphane – COX Nathalie – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DEBIAIS René – DEJOLLAT Daniel – DELLIERE Nicolas – DUCOURTIOUX Morgan – DUTAULT Patrick – FAIDEAU Pascal – FAIDEAU Philippe – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GARDA-FLIP Nelly – GAUTHIER Jean-Claude – GEOFFROY Jean-Olivier – GEORGES Alain – GERMANAUD Franck – GIRARDEAU Jules – GRANGEON Jacky – GUERRAUD Mickaël – GUILLON Alain – GUITTON Marie – HABERAJTER Patrick – HERAULT Gilles – JALLADEAU Patrick – LATU Roland – LAVILLE Bruno – LECAMP Pascal – LEFEVRE Gérard – MAGNON Bernadette – MARTINIERE Pierre – MASSE Thomas – MELON Jean-Pierre – METAIS Jacky – MINOT Patrick – MONDON Alain – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – PAPILLIER Catherine – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PICARD Patrick – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – PREHER Pierre-Charles – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – RIOULT Christine – ROBIN Xavier – ROBUCHON Christelle – ROTUREAU Bernard – SCHERHAG Jacques – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – SOUCHAUD Alain – SURREAU Jacky – TABUTEAU Jean-Pierre – TANGUY Jacques – TERRANOVA Jean-Luc – TRICOT Kévin – TRIQUET David – VALLADE Michel – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VIAUD Eric

#### Pouvoirs :

De Franck BEAUVALLET à Bruno COURAULT – De Alain NEVIERE à Daniel DEJOLLAT – De Edouard RENAUD à Patrick ROYER

086-258600493-20231218-C20231218\_096-DE  
Reçu le 22/12/2023  
Publié le 22/12/2023

**N° C20231218\_096 : Investissements 2024 – Autorisation d’engager, liquider et mandater des dépenses d’investissement avant le vote du budget**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.1612-1 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l’arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l’Equipement Rural,
- Vu** la délibération du Comité syndical n°C20230405\_029 en date du 5 avril 2023 portant adoption du budget général 2023 ;

**Le Président présente le rapport suivant :**

Conformément à l’article L.1612-1 du CGCT dans le cas où le budget de la Collectivité n’a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l’exercice auquel il s’applique, le représentant de la Collectivité peut, sur autorisation de l’organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

L’autorisation doit toutefois mentionner le montant et l’affectation des crédits.

Dans la mesure où le budget 2024 du budget général ne sera voté que courant mars et après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D’autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget 2024, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2023 (hors autorisations de programme) soit :

Chapitres	Budget primitif 2023	Restes à réaliser 2022	Total à prendre en considération	Crédits pouvant être ouverts au titre de l’article L 1612-1 CGCT
20_Immobilisations incorporelles	41 974,95 €	- €	41 974,95 €	10 493,74 €
21_Immobilisations corporelles	3 500,00 €	- €	3 500,00 €	875,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>11 368,74 €</b>

Le Président,  
  
Le Président  
Patrick ROYER  


**AR Prefecture**

086-258600493-20231218-C20231218\_096-DE  
Reçu le 22/12/2023  
Publié le 22/12/2023



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE  
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

**Siège social** : 31, rue des Clavières / B.P n°60040  
86501 MONTMORILLON CEDEX  
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

## COMITE SYNDICAL du 18 décembre 2023 Assemblée Générale

### EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N°C20231218\_097 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

<b>Date de la convocation</b> : 11 décembre 2023	<b>Nombre de délégués en exercice</b> : 194	<b>Pour</b> :
<b>Date d'affichage</b> : 22 décembre 2023	<b>Nombre de présents</b> : 103	<b>Contre</b> :
<b>Secrétaire de séance</b> : Patrick DAUBISSE	<b>Nombre de pouvoirs</b> : 3	<b>Abstention(s)</b> :
<b>Secrétaire auxiliaire</b> Nathalie MARTIN	<b>Nombre de votants</b> : 106	<b>A l'unanimité</b> : <input checked="" type="checkbox"/>

Le dix-huit décembre de l'an deux mille vingt-trois à neuf heures et trente minutes, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

#### Présents :

**Président** : ROYER Patrick

**Vice-Présidents** : BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

#### Membres du Comité :

ARNAUD Christophe – AUBINEAU Francis – AUDOUX François – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTARD Dominique – BASTIERE Virginie – BATLLE Jean-Pierre – BERTRAND Dominique – BINARD Jean-Pierre – BLANCHET Bernard – BONNET André – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BREGEAUD Louis – BREGEON Pascal – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CATHELIN Alain – CHARLET Philippe – CHAUVERGNE Philippe – CHEBASSIER Joël – CHOCARNE Alain – COCQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – COUROT Jean-Yves – COUSIN Serge – COUTURIER Stéphane – COX Nathalie – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DEBIAIS René – DEJOLLAT Daniel – DELLIERE Nicolas – DUCOURTIOUX Morgan – DUTAULT Patrick – FAIDEAU Pascal – FAIDEAU Philippe – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GARDA-FLIP Nelly – GAUTHIER Jean-Claude – GEOFFROY Jean-Olivier – GEORGES Alain – GERMANAUD Franck – GIRARDEAU Jules – GRANGEON Jacky – GUERRAUD Mickaël – GUILLON Alain – GUITTON Marie – HABERAJTER Patrick – HERAULT Gilles – JALLADEAU Patrick – LATU Roland – LAVILLE Bruno – LECAMP Pascal – LEFEVRE Gérard – MAGNON Bernadette – MARTINIERE Pierre – MASSE Thomas – MELON Jean-Pierre – METAIS Jacky – MINOT Patrick – MONDON Alain – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – PAPILLIER Catherine – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PICARD Patrick – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – PREHER Pierre-Charles – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – RIOULT Christine – ROBIN Xavier – ROBUCHON Christelle – ROTUREAU Bernard – SCHERHAG Jacques – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – SOUCHAUD Alain – SURREAU Jacky – TABUTEAU Jean-Pierre – TANGUY Jacques – TERRANOVA Jean-Luc – TRICOT Kévin – TRIQUET David – VALLADE Michel – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VIAUD Eric

#### Pouvoirs :

De Franck BEAUVALLET à Bruno COURAULT – De Alain NEVIERE à Daniel DEJOLLAT – De Edouard RENAUD à Patrick ROYER

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218\_097-DE  
Reçu le 22/12/2023

## N° C20231218\_097 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,
- Vu** la délibération du Comité syndical n°C20221207\_094 en date du 7 décembre 2022 décidant de l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget général.

### La Vice-Présidente, Josette COLAS, présente le rapport suivant :

Le Comité syndical lors de sa séance du 7 décembre 2022 a autorisé le Président, à souscrire une ligne de trésorerie pour le budget général.

Dans ce cadre, une consultation a été menée en décembre 2022 auprès de la Caisse d'Epargne, du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel. Le contrat a été signé avec la **Caisse d'Epargne** aux conditions suivantes :

- > Montant : 100 000 € ;
- > Durée : 12 mois → **échéance le 22/01/2024** ;
- > Taux d'intérêt applicable : €STER + marge de 0.40 % ;
- > Mise à disposition des fonds : Par tirage, en une ou plusieurs fois ;
- > Frais de dossier : 200 € ;
- > Commission de non utilisation : 0.30% de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit ;
- > Remboursement de la ligne : Selon les disponibilités et au plus tard à l'échéance des 12 mois ;
- > Règlement des intérêts : Chaque mois civil, à terme échu.

Actuellement, les fonds de la ligne de trésorerie sont disponibles dans leur intégralité. Le montant maximal débloqué entre janvier 2023 et avril 2023 s'est élevé à 16 500 €. Le montant des intérêts réglés pour la période du 23/01/2023 au 31/11/2023 se porte à 314.44 € et le montant des frais de commission de non-utilisation à 430 €.

Cette ligne de trésorerie arrivant à échéance le 22 janvier prochain, il conviendrait de prévoir son renouvellement par principe de précaution, en abaissant toutefois son montant à 25 000 €, au regard des tirages effectués en 2023.

**AR Prefecture**

086-258600493-20231218-C20231218\_097-DE  
Reçu le 22/12/2023

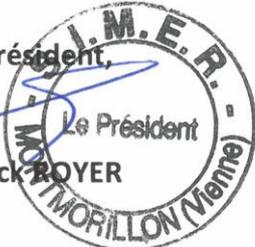
Après en avoir délibéré, le Comité décide :

■ D'autoriser la création d'une nouvelle ligne de trésorerie pour un montant de 25 000 € et pour une durée de 12 mois,

■ De donner pouvoir au Président pour :

- Mener la consultation auprès de plusieurs établissements compétents,
- Retenir la meilleure offre et signer le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie correspondant, ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant,
- Procéder aux demandes de versement de fonds et aux remboursements en fonction des besoins du syndicat.

Le Président,  
Le Président  
Patrick ROYER



**AR Prefecture**

086-258600493-20231218-C20231218\_097-DE  
Reçu le 22/12/2023